

QUESTION POUR CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS R2

Est-ce que l'on doit fournir vingt (20) échantillons différents?

Réponse : Non. Vous devez soumettre un minimum de quatre (4) articles et un maximum de huit (8) articles. Un maximum de quatre (4) articles en efficacité énergétique pour l'industrie et un maximum de quatre (4) articles en efficacité énergétique dans le secteur des bâtiments seront considérés.